

*Ont voté oui:*

Aeby-Egger (ACG/SC), Binz (UDC/SE), de Roche (ACG/LA), Duc (ACG/BR), Fasel-Roggo (ACG/SE), Frossard (UDC/GR), Mutter (ACG/FV), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rey (ACG/FV), Romanens A. (PS/VE), Schuwey R. (UDC/GR), Studer A. (ACG/SE), Suter (ACG/SC), Weber-G M. (ACG/SE). *Total 16.*

*Ont voté non:*

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Colomb (PDC/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Feldmann (PLR/LA), Fürst (PS/LA), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Longchamp (PDC/GL), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Stempfél-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total: 74.*

*Se sont abstenus:*

Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Corminbœuf (PS/BR), Ganioz (PS/FV), Jelk (PS/FV), Mauron (PS/GR).

*Lecture des articles*

## ART. 1

– Adopté.

## ART. 2

– Adopté.

## ART. 3

– Adopté.

## ART. 4

– Adopté.

## ART. 5

– Adopté.

## ART. 6

– Adopté.

## TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 3. Il y a 9 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Andrey (PDC/GR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rapporteur (PLR/SC), Remy (PS/GR), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Stempfél-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total 81.*

*Ont voté non:*

Binz (UDC/SE), Piller A. (UDC/SE), Schuwey R. (UDC/GR). *Total 3.*

*Se sont abstenus:*

Aeby-Egger (ACG/SC), de Roche (ACG/LA), Duc (ACG/BR), Fasel-Roggo (ACG/SE), Mutter (ACG/FV), Rey (ACG/FV), Studer A. (ACG/SE), Suter (ACG/SC), Weber-G M. (ACG/SE). *Total 9.*

## Projet de loi N° 302 sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière<sup>1</sup>

Rapporteuse: **Marie-Thérèse Weber-Gobet** (ACG/MLB, SE).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

*Entrée en matière*

**La Rapporteuse.** Die Kommission hat den vorliegenden Gesetzesentwurf in einer Sitzung beraten. Eintreten war nicht bestritten und die Änderungsanträge betreffen grossmehrheitlich sprachliche oder grammatikalische Unstimmigkeiten – vor allem im deutschsprachigen Text.

La nouvelle loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière – dont le message constitue en même temps le rapport faisant suite au postulat

<sup>1</sup> Message pp. 152 ss.

N° 310.06 Martin Tschopp et Hugo Raemy relatif à l'orientation professionnelle – devrait remplacer la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle du 22 novembre 1985 (Gesetz über die Schul- und Berufsberatung).

Pour le projet que nous avons devant nous, cette « ancienne » loi reste la base de référence. De ce fait, les modifications ne touchent pas la structure de la loi actuelle mais se limitent à l'adaptation à la législation fédérale d'une part et à l'évolution de la pratique en matière d'orientation d'autre part. Le présent projet de loi a changé de nom: l'accent n'est plus sur l'orientation scolaire – Schulberatung. On parle maintenant de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière – Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung.

Quel est le motif de ce changement?

Nous vivons dans une société du savoir et de l'information. Le flux d'informations est énorme et le savoir d'aujourd'hui n'est peut-être déjà plus celui de demain. Cette situation est un défi pour nous tous; elle a aussi des conséquences sur notre manière d'apprendre, de choisir et d'exercer une profession. Nous sommes appelés comme jamais jusqu'ici à apprendre tout au long de notre vie, un fait qui se reflète dans les termes «life long learning» en anglais ou du «lebensbegleitendes oder lebenslanges Lernen» en allemand.

Aujourd'hui, nous sommes placés devant le défi de réussir non seulement notre entrée dans la vie professionnelle mais très probablement de changer d'orientation plusieurs fois au cours de notre vie professionnelle. Une indication statistique: la moitié des personnes actives exerce une formation différente de celle apprise initialement. De plus, une attention toujours plus grande est accordée à l'insertion et à la réinsertion professionnelle.

Dans ce contexte, un coaching ou une aide en orientation nous seront peut-être très utiles, même indispensables. C'est pour cela que l'orientation professionnelle doit mettre un accent nouveau sur les besoins des adultes.

In diesem Sinne ist der vorliegende Entwurf eine richtige Antwort auf die Bedürfnisse einer sich im Wandel begriffenen Berufs- und Arbeitswelt.

In der Diskussion innerhalb der Kommission zeigte sich eine Schwierigkeit: bezüglich gewisser Neuerungen – wie etwa des Bereichs der Anerkennung nicht formell erworbener Kompetenzen – besteht eine Unsicherheit bei der Wahl der richtigen Terminologie. Das Bundesamt für Berufsbildung und Technologie (BBT) hat erst kürzlich ein entsprechendes Dossier mit einem Glossar in die Vernehmlassung gegeben. Diese ist jetzt zwar abgeschlossen, aber es kann gut sein, dass die Vernehmlassungsergebnisse wieder zu Änderungen der Terminologie führen werden. Wir haben uns in der Kommission an die jetzt geltende Sprachregelung gehalten. Ich werde bei der Beratung der einzelnen Artikel darauf zurückkommen.

**La Commissaire.** Le Conseil d'Etat a l'honneur de vous soumettre le projet de loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Les motifs pour lesquels nous vous soumettons ce projet de loi peuvent être résumés de la manière suivante: la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle date du 22 no-

vembre 1985. Elle régissait ou régit encore pour quelques mois, l'orientation professionnelle en application des dispositions de la législation fédérale sur la formation professionnelle. Or, une nouvelle loi fédérale a été adoptée le 13 décembre 2002. En conséquence, il convient, pour ce motif déjà, d'adapter la législation cantonale.

Par ailleurs, la pratique en matière d'orientation a évolué ces dernières années; il convenait dès lors d'actualiser la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle pour pouvoir tenir compte de cette évolution.

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle attribue une responsabilité accrue aux cantons en matière d'orientation professionnelle, les compétences fédérales se limitent désormais à l'énoncé du principe de l'orientation à la reconnaissance de la qualification des conseillers et conseillères en orientation et à la description des tâches des cantons.

La coordination de l'orientation avec les mesures en faveur du marché du travail est une nouveauté de la loi fédérale à laquelle nous sommes très attachés. En effet, dans un contexte d'augmentation du chômage et de difficultés pour les jeunes à trouver une place d'apprentissage, l'orientation professionnelle doit jouer un rôle préventif et mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour faciliter l'insertion des élèves arrivés au terme de leur scolarité. L'évolution de l'orientation durant les vingt dernières années a également été caractérisée par une augmentation progressive du nombre d'adultes ayant recours aux prestations de l'orientation.

La proportion des consultants âgés de plus de vingt ans est effectivement aujourd'hui de plus de 20%. Ce développement est explicable par l'augmentation de la mobilité professionnelle et également par les problèmes de chômage et de réinsertion.

Je voudrais mettre l'accent sur trois nouveautés principales qui figurent dans le projet de loi qui vous est présenté. Il s'agit, premièrement, de la référence à une démarche qualité, qui est un point fort de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Cela nous permet d'avoir une garantie d'un certain niveau de qualité des prestations et cela est demandé par la Confédération. Nous sommes en train de mettre les instruments d'évaluation en place.

Deuxièmement, la loi fédérale sur la formation professionnelle prévoit l'obtention d'un certificat fédéral de capacité par la voie dite de la validation des acquis. Le rapporteur de la commission vous en a parlé, je n'irai pas plus loin si ce n'est pour vous dire que nous avons mené deux expériences pilotes dans notre canton, avec des maçons et des gestionnaires en logistique, dont les résultats sont extrêmement probants.

Troisièmement, le principe de la gratuité des prestations de l'orientation n'étant plus défini dans la loi fédérale, il appartient aux cantons de décider si ce principe doit être maintenu. Nous avons retenu le principe défini par la Conférence des directeurs suisses de l'instruction publique, à savoir une offre de base gratuite en information et en conseils. Par contre, l'offre de base peut être complétée par des prestations élargies et des prestations pour adultes qui peuvent être payantes. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière.

**Boschung-Vonlanthen Moritz** (*PDC/CVP, SE*). Die CVP-Fraktion spricht sich einstimmig für Eintreten zum neuen Gesetz aus und zur Annahme des Gesetzes gemäss Entwurf, wie er vom Staatsrat unterbreitet worden ist, zusammen mit den Änderungen, die die Kommission vorschlägt.

Die CVP-Fraktion ist von der Notwendigkeit dieses Gesetzes überzeugt, sie hält es auch für richtig, dass nicht das alte, bestehende Gesetz revidiert worden ist, sondern dass ein neues, den heutigen Bedürfnissen und Anforderungen entsprechendes Gesetz geschaffen wurde. Denn heute haben sich nicht nur die Begriffe geändert sondern auch die Inhalte. Die heutigen Bedürfnisse gehen weit über eine einfache Berufsberatung von Schülern hinaus. Immer mehr sind es auch erwachsene Leute, die einen Berufswechsel vornehmen, die arbeitslos waren. Frau Staatsrätin hat es gesagt, es sind heute schon über 20%. Mit Recht wurde deshalb auch ein neuer, erweiterter Titel für das Gesetz gewählt, der auf das heute immer notwendiger werdende lebenslange Lernen hinweist.

Die CVP-Fraktion begrüsst insbesondere auch die drei wesentlichen Neuerungen, die angestrebt werden, nämlich die Betonung der Wichtigkeit der Qualität und der Qualitätssicherung, die Möglichkeit, ein eidgenössisches Fähigkeitszeugnis mittels eines klar definierten Validierungsverfahrens zu erhalten, womit auch die berufliche und ausserberufliche Erfahrung honoriert werden kann, und schliesslich die Unentgeltlichkeit und zwar in einem vertretbaren Rahmen, nämlich für ein Basisangebot, das Information und Erstberatung beinhaltet. Die CVP-Fraktion unterstützt also Eintreten und Genehmigung des Gesetzes.

**Page Pierre-André** (*UDC/SVP, GL*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié le message accompagnant le projet de loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Il s'agit principalement d'une adaptation à la nouvelle législation fédérale ainsi qu'à une évolution logique de la pratique. Nous sommes satisfaits des trois principales nouveautés proposées dans cette nouvelle loi et citées par M<sup>me</sup> la Commissaire, plus particulièrement le concept de la validation des acquis, car l'expérience nous prouve qu'une personne peut acquérir un excellent savoir-faire, même si elle n'a pas suivi la filière voulue par la législation actuelle. Je souhaite également que M<sup>me</sup> la Commissaire s'inquiète de la situation sur l'orientation professionnelle dans les CO, notamment celui de la Glâne, où le suivi des élèves n'est plus possible.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera l'entrée en matière sur ce projet de loi et le projet bis de la commission parlementaire.

**Tschopp Martin** (*PS/SP, SE*). Die Berufsberatung muss in unserem Kanton auch in Zukunft einen sehr hohen Stellenwert und eine grosse Qualität geniessen, denn sie spielt angesichts der immer noch hohen Jugendarbeitslosigkeit eine vorbeugende und soziale Rolle. Neben der Unterstützung bei der Berufswahl

soll die Berufsberatung eine ergänzende Rolle bei der Lehrstellensuche spielen.

Das vorliegende Gesetz ist eine Adaption an das geltende Bundesrecht. Unser Kanton übernimmt mit diesem Gesetz verschiedene zusätzliche Verantwortlichkeiten, insbesondere die Koordination der arbeitsmarktfördernden Massnahmen.

Ein weiterer Punkt, der schon genannt wurde, ist die Unterstützung und die individualisierte Begleitung von Jugendlichen, aber auch Erwachsenen, bei der Lehrstellensuche, beziehungsweise bei der Stellensuche.

Es ist aus unserer Sicht ein wichtiges und gutes Gesetz. Das Gesetz über die Berufs-, Studien und Laufbahnberatung ist eine klare Verpflichtung an unseren Kanton, bei der Umsetzung optimale Bedingungen zu schaffen, beziehungsweise diese bereits zu haben. Wir leisten mit diesem Gesetz einen grossen Beitrag auch zur Integration, die uns immer wieder beschäftigen wird. Gerade im Bereich der Berufsberatung, der Unterstützung und Begleitung, ebenso eines möglichen Coachings bei der Lehrstellensuche, zeigen wir unseren jungen, motivierten Mitmenschen, dass sie für uns einen enormen Wert haben und unsere Zukunft sind.

16 Berufsberatungsstellen teilen sich 1600 Stellenprozente. Das bedeutet mathematisch betrachtet, dass für jedes Zentrum eine professionelle Berufsberatungsstelle vorhanden ist. Dem ist aber nur mathematisch so. In einigen Zentren haben wir mehr als 100 Stellenprozente, in anderen weniger. Nach meiner Ansicht sind in einigen Zentren zu geringe personelle Ressourcen vorhanden, zumal die Aufgabenstellungen immer komplexere Ausgangslagen haben, je nachdem, ob sie auch erwachsene Personen beraten und begleiten oder nicht. Trotzdem sind mir Berufsberatungsstellen bekannt, die schlicht und ergreifend unterdotiert sind. Kollege Hugo Raemy und ich haben in unserem Postulat vom 30. Mai letzten Jahres diese Fragestellungen bereits aufgeworfen. Das Postulat haben Sie im Herbst überwiesen, und wir sind sehr gespannt auf den Bericht des Staatsrates. Frau Staatsrätin Chassot kann uns bei der Fragestellung der Verteilung von Stellen in diversen Zentren eventuell bereits einige Fakten liefern. Die SP-Fraktion bittet Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, auf die vorliegende Gesetzesvorlage einzutreten und das Gesetz zu verabschieden.

**Cotting Claudia** (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement ce projet de nouvelle loi, auquel il apportera un soutien total.

Les points forts de cette nouvelle loi ont déjà été énumérés et je reviendrai sur cette démarche qualité, qualité de formation des orienteurs, mais surtout connaissance du milieu économique afin que l'offre et la demande soient en adéquation avec les réalités du marché. Cette validation des acquis qui, enfin donne une reconnaissance, une très bonne reconnaissance des compétences acquises aux collaborateurs et aux employés qui sont motivés et qui ont mis beaucoup de cœur à l'ouvrage. Cette offre de base en information et conseil, offre de base qui est gratuite, est complétée par des offres élargies et plus développées à l'intention des adultes qui utilisent cette nouvelle forme d'accompagnement.

Un demi-poste d'orienteur est attribué à la Plate-forme Jeunes qui comprend tous les SEMO (semestres de mo-

tivation). Il faut se rappeler que ces jeunes présentent des difficultés particulières d'orientation et c'est justement-là qu'un accent plus important doit être mis.

Il m'intéresse de savoir, M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement, combien de jeunes bénéficient de ce service qui comprend donc ce demi-poste? Il importe que l'avenir professionnel de ces jeunes ne soit pas mis en péril, faute d'appoint suffisant d'un orienteur.

Le groupe libéral-radical votera ce projet de loi.

**Aeby-Egger Nicole** (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre-gauche soutient ce projet de loi à l'unanimité. Toutefois, nous avons été étonnés de constater que la mise sur pied d'un service de consultation pour la validation des acquis, ne correspond qu'à un poste de 30%, ce qui nous semble déjà insuffisant au regard des projets qui sont à mener dans ce domaine.

**La Rapporteuse.** Ich danke allen Sprecherinnen und Sprechern der Fraktionen. Eintreten ist unbestritten. Es gibt eine Frage, die Martin Tschopp gestellt hat im Zusammenhang mit der Dotierung der Berufszentren. Wir haben über diese Frage auch schon in der Kommission gesprochen, und ich werde Frau Staatsrätin Isabelle Chassot die Möglichkeit geben, auf diese Frage zu antworten. Was die Frage von Frau Claudia Cotting betrifft über die Plattform für Jugendliche, darüber habe ich im Moment auch keine Angaben, darüber haben wir in der Kommission nicht gesprochen. Ich werde auch Frau Staatsrätin Chassot bitten, diese Frage zu beantworten, falls sie die notwendigen Unterlagen dazu hat.

**La Commissaire.** Je remercie l'ensemble des intervenants, qui, au nom de leur groupe, acceptent l'entrée en matière sur ce projet de loi.

Je me permettrai de répondre aux questions posées dans l'ordre des interventions pour les points particuliers.

Tout d'abord la situation au CO de la Glâne, soulevée à juste titre par M. le Député Page: nous sommes conscients d'être en présence du plus grand CO dans notre canton, puisqu'il compte plus de 900 élèves à l'heure actuelle. Pour le conseil en orientation, nous avons pu dégager immédiatement 0,1 EPT pour pouvoir faire face au nombre important d'élèves en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années et nous sommes en train d'examiner une solution permettant de doter un peu mieux encore le CO de la Glâne. J'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure sur la dotation générale.

Avec cette remarque, je peux vous donner quelques indications au sujet de la dotation des services en orientation dans notre canton.

Si M. le Député Tschopp dit qu'il faudrait un EPT par centre, cette dotation en soi n'est pas juste par principe, parce que les centres ont des tâches et des tailles différentes également. Vous avez des cycles d'orientation qui ont 350 élèves et je viens de vous citer le plus grand, qui a plus de 900 élèves.

Vous avez des services d'orientation auprès des cycles d'orientation qui font non seulement l'orientation des jeunes mais également celle des adultes. Vous avez des centres qui ne font justement pas celle des adultes et

nous devons pouvoir compter cet élément dans le cadre de la dotation des EPT. Puis, nous avons une situation historique dans le cadre de la dotation d'un certain nombre de ces centres, que nous essayons maintenant de corriger en partie, au fur et à mesure des modifications et des changements de personnel que nous avons, raison pour laquelle nous entreprenons une opération parfois relativement compliquée de transfert de postes. Ces possibilités de transfert ne sont données que lorsque nous avons la possibilité d'engager à temps partiel un certain nombre de conseillers en orientation. Ce dont je voudrais vous assurer, c'est de notre souci d'essayer de pouvoir donner les moyens correspondant aux besoins effectifs et de faire ce que nous devons faire, notamment, et c'est pour moi le point le plus important, dans le cadre de l'insertion professionnelle des jeunes.

Vous devez encore, évidemment, prendre en compte une différence entre la partie alémanique et la partie francophone de notre canton: dans la partie alémanique, le fait qu'une partie de ce que l'on peut appeler la «Laufbahnberatung» et de l'insertion professionnelle est également faite dans le cadre de la grille horaire du cycle d'orientation par les enseignants, les maîtres de classe eux-mêmes le font. C'est un aménagement de la grille horaire qui a fait ses preuves, qui nous montre un certain nombre de résultats et nous sommes aussi en train d'essayer de l'introduire également dans la partie francophone avec une heure dans la grille horaire, que nous appelons «formation générale – information générale», qui nous permet aussi de donner ces éléments-là et de rendre le jeune attentif à l'importance pour lui de pouvoir planifier et de préparer son insertion professionnelle dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaiterais corriger un élément que le député Tschopp a mentionné, s'il attend encore un rapport à la suite de son postulat: il n'a pas bien lu notre message au point 1.1, dans lequel nous indiquons que ce message fait également office de rapport au postulat. Il n'y aura, dès lors, pas d'autre rapport venant de la Direction de l'instruction publique à ce sujet.

A M<sup>me</sup> la Députée Claudia Cotting, le 0,5 EPT compris aujourd'hui dans la Plate-forme Jeunes, qui sera d'ailleurs transformée en commission cantonale pour l'insertion des jeunes, a été demandée pour prendre en compte notamment les besoins des semestres de motivation (SEMO). Je me permettrai, si vous êtes d'accord, M<sup>me</sup> la Députée, de vous répondre en particulier par écrit, parce que je ne suis plus très sûre du nombre de jeunes dans les SEMO, qui doit être de 120 à 150. Le 0,5 EPT, dans la mesure où il prenait en charge uniquement ces jeunes, était satisfaisant, ce d'autant plus que nous pouvons compter aussi sur la collaboration des collaborateurs du SEMO dans l'organisation des stages et de la préparation de l'insertion. Mais je me permettrai de vous donner une réponse plus circonstanciée par écrit, ne voulant pas donner de chiffres erronés ici, les SEMO ne dépendant pas directement de ma direction, mais de celle de l'économie et de l'emploi. S'agissant de la dernière question de M<sup>me</sup> la Députée Nicole Aeby-Egger au sujet de la validation des acquis, il me paraît important de souligner quel sera le rôle du service dans le cadre de la validation des acquis. Il s'agit d'un rôle d'organisation et de coordination,

la validation des acquis elle-même, sera ensuite le fait des associations professionnelles, qui mettront aussi à disposition les personnes et les experts nécessaires pour procéder comme nous le faisons déjà actuellement dans ce que nous appelions encore les attestations pour adultes. Il s'agit dès lors vraiment d'un rôle d'organisation et le 0,3 EPT est, de ce point de vue, suffisant, en tout cas pour commencer. Il faut ensuite faire une distinction entre validation des acquis au sens de la loi sur la formation professionnelle et le terme de «validation des acquis» que l'on emploie beaucoup pour la reconnaissance des compétences, notamment dans le cadre d'admissions dans les hautes écoles, ce n'est évidemment pas ce service qui sera en charge de cela. Cela n'est pas quelque chose qui tombe sous le coup de la loi sur la formation professionnelle et ce seront les écoles elles-mêmes qui mettront en place les différentes procédures de reconnaissance des compétences.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à la lecture des articles.

## Elections

### Conseil de la magistrature: un membre du Grand Conseil

#### Discussion

**Romanens-Mauron Antoinette** (PS/SP, VE). Le groupe socialiste a la chance de pouvoir compter dans ses rangs pas moins de quatre juristes, soit près de la moitié des juristes du Grand Conseil. Il s'agit là d'un changement assez significatif et je me permets de le citer, car cela n'était pas le cas dans les précédentes législatures. Grâce à cette situation, nous avons pu procéder au sein du groupe à un véritable choix entre plusieurs personnalités.

Pour nous, il était en effet important de présenter au Grand Conseil, le candidat disposant, d'un point de vue objectif, du profil, de l'expérience et des compétences les plus adaptés au poste de membre du Conseil de la magistrature.

Sur cette base, le groupe socialiste a l'honneur de vous proposer la candidature de M. Carl-Alex Ridoré.

M. Ridoré dispose, selon nous, du profil idéal pour représenter le Grand Conseil au sein du Conseil de la magistrature. Titulaire d'une licence en droit, d'un doctorat en droit, d'un brevet d'avocat et d'une formation de médiateur, M. Ridoré bénéficie, comme vous avez pu vous en rendre compte à la lecture de son CV, d'une expérience professionnelle remarquable, à la fois riche et extrêmement pointue, acquise au niveau cantonal, comme collaborateur scientifique à l'Université de Fribourg, dans la pratique du barreau ou encore dans l'exercice de la médiation, mais aussi au niveau fédéral, notamment auprès de l'Office fédéral de la justice et de la Commission fédérale d'admission au Service civil. Même au niveau international, il a eu une activité en lien avec la Cour européenne des droits de l'homme et la problématique des droits constitutionnels. Ses nombreuses expériences lui ont permis de poser un regard,

aussi large que complet, sur les différentes facettes du pouvoir judiciaire et de l'administration de la justice. Notre collègue tire de ses expériences cumulées une connaissance des institutions, de leur fonctionnement organisationnel et humain, qu'il apportera de manière très constructive au sein du Conseil de magistrature. Au bénéfice d'une licence en droit, M. Ridoré a une licence bilingue. Il a su tirer parti de notre particularité culturelle fribourgeoise, dont il appréhende les deux sensibilités. Sa personnalité rassembleuse est par ailleurs très appréciée dans divers milieux. Son activité indépendante de médiateur le met quotidiennement au front avec les problématiques actuelles.

Avec cette candidature, le Grand Conseil doit saisir la chance d'assurer au sein du Conseil de la magistrature, la présence et l'engagement d'une personne familiarisée avec les nouvelles formes de prévention et de gestion des conflits, lesquelles jouent un rôle grandissant dans l'édifice judiciaire cantonal.

L'actualité nous prouve que la justice doit relever des défis énormes pour assurer simplement une vie sociale passant par le respect mutuel; cette réalité doit donc émerger au niveau de l'appareil judiciaire également. Conscient des problématiques actuelles, notre candidat sera le maillon précieux d'une justice appliquée avec discernement et efficacité. Dans le contexte de cette élection, il faut enfin se souvenir que le peuple a approuvé une Constitution qui rajeunit l'appareil judiciaire et qui veut lui donner une dynamique nouvelle. M. Carl-Alex Ridoré représente une génération montante, qui demande à prendre ses responsabilités. Une jeunesse qui doit être présente dans les arcanes du pouvoir judiciaire de ce canton. Par sa solide formation théorique de même que par son expérience pratique extrêmement poussée et, enfin, par sa qualité de membre de la Commission de justice, Carl-Alex Ridoré constitue à l'évidence un candidat idéal pour représenter le Grand Conseil au sein du Conseil de la magistrature et constituer le lien privilégié et utile entre les deux organes.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à manifester votre soutien à cette candidature de valeur, bénéficiant au surplus d'une expérience pratique, concrète et actuelle.

**Geinoz Jean-Denis** (PLR/FDP, GR). Il est de bonne guerre que les partis politiques présentent leur poulain pour une élection.

Vous avez tous reçu le CV des candidats, donc je ne m'étalerai pas sur les compétences de notre «poulain», soit la candidature de M<sup>me</sup> Antoinette de Weck. Il est clair que notre candidate a tous les atouts qui ont été mentionnés par ma collègue Romanens dans le même domaine. Mais de mon côté, je ne vais pas vous faire un long discours; je soulignerai uniquement deux éléments: le premier, il faut le savoir, c'est que M<sup>me</sup> Antoinette de Weck était constituante. Elle a œuvré auprès de la corbeille qui s'est attelée autour de la définition de la fonction du Conseil de la magistrature, donc elle connaît parfaitement ce dossier.

Le deuxième élément, c'est que le groupe libéral-radical a la chance d'amener une femme dans ce Conseil de la magistrature.